

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Après les diverses annonces et mesures du Choc des Savoirs, la mobilisation syndicale et citoyenne qui a suivi, le ministère n'a pas voulu perdre la face sur la question des groupes de niveaux ou des groupes de besoins. Ne pas perdre la face de façon médiatique en assurant que la règle serait respectée. Avec l'expérimentation de l'uniforme dans une centaine d'écoles en France, bien couverte elle aussi médiatiquement dans notre département, avant la mise en place d'autres mesurette et avant le voyage à Singapour, les écoles et les enseignants se retrouvent au milieu d'un amas de réformes qui font de l'école un laboratoire permanent. L'enseignant devient un Géo Trouvetout moderne pour construire sa journée, sa semaine, sa période, ses projets tout en portant une oreille attentive aux changements incessants portés par nos 2 ministres qui ne savent pas où ils vont et s'ils y vont ensemble.

Dans ce contexte de réformes successives et superflues, le SE-UNSA est déterminé et réaffirme la nécessité de construire le dialogue social, aussi bien au niveau national que local. Rien ne se fera durablement sans cette volonté. Le dialogue social demeure un combat permanent parce que la méthode gouvernementale consiste, sur un trop grand nombre de sujets, à en faire l'économie, ou à en faire la promotion sans réelle volonté de le faire vivre.

A l'approche du mouvement départemental 2024, moment particulièrement important pour de nombreux enseignants, le SE-Unsa souhaite retrouver un dialogue social local constructif dans l'intérêt de tous. Le SE-Unsa 34 souhaite, comme cela a déjà été demandé en GT LDG, la convocation d'un groupe de travail départemental pour travailler ensemble sur le guide mobilité. Chaque département a ses spécificités et même si les LGD, qu'elles soient nationales puis académiques, en donnent les principales orientations, force est de constater que le levier départemental est indispensable.

Le SE-Unsa se réjouit du fait que les Dispositifs dédoublés ne soient plus profilés. Depuis leur mise en place, le SE-Unsa dénonce à chacune des instances académiques comme départementales le profilage de ces postes, qui n'avait aucun sens fondé et regrette qu'il faille aller jusqu'à une décision de justice pour voir cette volonté être mise en œuvre. Pour le SE-Unsa 34, la gestion des personnels et des moyens doit pouvoir se faire au travers d'une relation de confiance et une volonté partagée de dialogue social et non dans un rapport de force permanent ne trouvant d'issue qu'à travers les tribunaux. Quelle perte d'argent et de temps...

Le SE-Unsa 34 souhaite toutefois à tous les personnels et à la gestion collective un bon mouvement : un mouvement transparent et une gestion des ressources humaines au plus proche des participants.

Enfin, lors de la CAPD de ce jour traitant des refus d'obtention de congés de formation professionnelle, le SE-Unsa souhaite vous alerter, Madame la Directrice académique, sur diverses situations et fonctionnements qui pour la plupart existaient avant votre arrivée :

- Le département de l'Hérault s'est offert la souplesse administrative de ne pas respecter la date-limite des demandes de temps partiels fixée nationalement au 31 mars pour imposer un 31 janvier trop précoce pour certaines demandes. Le SE-Unsa vous fait remarquer, par ailleurs, que dans le 2nd degré, la date du 31 mars est, elle, bien respectée.
- Le SE-Unsa 34 est également sollicité par des enseignants concernant leur demande d'autorisation d'absence qui, là-aussi ces dernières années, ont donné lieu à un durcissement conséquent et inégal selon les circonscriptions. Parfois, la demande pour assister aux funérailles d'un grand-parent ou d'un oncle est refusée. Nous vous demandons Madame la Directrice Académique, la plus grande bienveillance pour ce type de demande et une réponse rapide pour les enseignants concernés.
- L'année dernière, l'obtention d'un temps partiel de droit a parfois été remis en cause sous prétexte d'un poste difficilement compatible. Pour le SE-Unsa, on ne peut pas demander à un collègue de renoncer à un temps partiel de droit, c'est une limite à ne pas franchir. Dans la plupart des cas, ce sont des femmes avec des enfants en bas âge qui subissent ce genre de décision. Madame la Rectrice devrait prochainement présenter un bilan sur l'égalité professionnelle et un nouveau plan pour les 3 années futures. Une telle décision dans notre département serait un très mauvais message envoyé.

Je vous remercie,

Je vous remercie,

Yann Aumede

Secrétaire départemental